



PROCES-VERBAL ASSEMBLEE PRIMAIRE 6 DECEMBRE 2021

Cette assemblée se déroule à la salle Multipleck du Centre scolaire devant 45 personnes ayant le droit de vote, conformément à la convocation publiée dans les délais légaux.

Monsieur le Président Raphaël Vuigner salue l'assemblée qui, par le biais du tout ménage et du site Internet, a pu prendre connaissance du budget 2022. Il souhaite une cordiale bienvenue et ouvre la séance à 19h00. Il remercie les personnes venues en nombre à l'occasion de cette assemblée et doit excuser la Conseillère Mayor et le Conseiller Stark, tous deux absent pour cause de quarantaine. Il souligne que cette période est compliquée car de nombreux cas sont décelés auprès des enfants. Il espère qu'une majorité de la population est vaccinée car les soins intensifs sont relativement chargés par une majorité de personnes ne l'étant pas.

Il nomme M. Ambroise Vuigner comme scrutateur pour la partie droite de la salle et M. Patrick Vuigner pour la partie gauche.

Il présente l'ordre du jour qui est approuvé par l'assemblée.

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée primaire ;
2. Rapport du Président ;
3. Présentation du budget 2022 et de la planification financière 2022-2025 ;
4. Approbation du budget 2022 ;
5. Règlement intercommunal pour l'Etat-Major de Conduite Régional (EMCR de l'Adret) ;
6. Divers

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLEE PRIMAIRE

Le procès-verbal de la dernière assemblée primaire du 14 juin 2021 a été publié sur le site internet et mis à disposition au guichet communal. Aussi, l'Assemblée primaire ne souhaite pas sa lecture et l'approuve sans modification à l'unanimité.

2. RAPPORT DU PRESIDENT

Conformément à l'article 7 al. 3 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le Conseil communal a le plaisir de convier l'Assemblée primaire afin de lui présenter les budgets 2022 de la commune et de la bourgeoisie. Ceux-ci peuvent être qualifiés d'équilibré malgré les investissements importants entrepris. Ils ont été adoptés en séance du Conseil communal et bourgeoisial du 8 novembre 2021 et son soumis, dès lors, à l'approbation de l'Assemblée primaire conformément aux dispositions légales en vigueur.

Malgré les incertitudes liées à l'évolution de la pandémie, le Conseil pense pouvoir tenir les engagements financiers prévus pour l'année 2022. En cette période particulière, il faut réfléchir comment tenir le cap en investissant raisonnablement pour l'avenir tout en tenant compte de la capacité financière. Cette dernière est bonne, tout comme le trend positif de la Commune qui connaît un intérêt qui n'a jamais été aussi fort vu le nombre de nouveaux citoyens. Le budget 2022 se veut ambitieux mais toutefois raisonnable. Les investissements liés à l'ancien Centre

scolaire sont importants car il a été décidé de concentrer les travaux sur une année scolaire pour le confort et la sécurité des enfants ainsi que celle du corps enseignant. Le chantier est en cours et le planning des travaux sera respecté pour une prise de possession en août 2022. Les travaux de sécurisation et d'excavation des étangs de Revouire et de Coméraz devraient débuter prochainement. Initialement, les travaux de l'étang Coméraz n'étaient pas prévus mais il s'avère qu'il n'est pas étanche. Ces travaux seront soutenus par le Canton et la Confédération dans le cadre de l'entretien global du réseau d'irrigation.

Un concept de circulation adapté aux routes villageoises sera mis en place. Dans un premier à temps, la Rue Sous l'Eglise en bénéficiera puis les routes de l'intérieur de Champlan. Ce projet pilote servira ensuite à l'ensemble des routes communales.

L'amélioration de l'éclairage public poursuit son cours afin de remplacer toutes les ampoules au mercure par du Led. Un nouveau système d'aides financières pour favoriser l'installation de panneaux solaires photovoltaïques verra le jour en 2022. Le concept de mobilité douce sur le coteau est toujours en étude. La fusion du Home des Crêtes sera effective dès le début de l'année. L'étude pour la création d'une déchetterie intercommunale avance relativement bien. Les travaux pourront certainement débuter en 2023.

Il remercie le personnel communal, la directrice des écoles, la directrice de la structure d'accueil, les personnes qui s'occupent de la bibliothèque et de la ludothèque pour la bonne collaboration dans la mise en œuvre des mesures liées à la pandémie.

Comme toute entreprise, la Commune connaît des mouvements au sein de son personnel. Il relève le départ de Mme Nathalie Dussex qui a fait son apprentissage à la Commune il y a 28 ans. Il la remercie sincèrement pour sa fidélité et son travail tout au long de ces années.

Au nom du Conseil communal, il tient à remercier les employés communaux et souhaite de belles fêtes de fin d'années à tous.

3. PRESENTATION DU BUDGET 2022

Le Président rappelle que le détail du budget et les explications se retrouvent dans le fascicule et sur le site internet. Il remercie particulièrement le Caissier, M. Christophe Hofmann pour l'établissement des budgets selon le nouveau plan comptable MCH2.

Il présente le budget de fonctionnement 2022 et donne connaissance des recettes brutes totales de CHF 15'404'500.00 pour des charges brutes de CHF 17'533'200.00. La marge d'autofinancement diminue à CHF 2'128'700.00. Après l'enregistrement des amortissements ordinaires de CHF 2'294'000.00 et avec l'attribution des fonds et financement spéciaux, il ressort un excédent de charge de CHF 212'900.00.

Le compte de financement démontre que les investissements nets de CHF 5'265'000.00, déduits de la marge d'autofinancement de Fr. 2'128'700.-, laisse apparaître une insuffisance de financements de CHF 3'136'300.00. Cette insuffisance liée principalement à la réfection du Centre scolaire 1978, sera en partie couverte par un emprunt d'environ 3 Mio.

Concernant la planification de fonctionnement et de fortune nette à quatre ans, la marge d'autofinancement se stabilise à CHF 2'300'000.00. Les amortissements

comptables importants sont liés aux investissements et dépassent la marge d'autofinancement ce qui engendre une légère diminution de fortune nette. Celle-ci varie peu et atteindra CHF 8'376'000.00 au 31.12.2025.

La planification des investissements quant à elle est principalement constituée par les travaux d'assainissement du Centre scolaire sur les années 2022 et 2023 ainsi que par la mise aux normes de l'étang de Revouire ainsi que son assainissement. Les découverts de financement seront couverts par des crédits de financement acceptés en lors de l'Assemblée primaire du 21 septembre 2020 et par les liquidités disponibles.

Malgré les emprunts éventuels liés à l'assainissement du Centre scolaire 1978 et sans tenir compte du solde de subvention de CHF 540'000.00 à recevoir pour le nouveau Centre scolaire, les dettes bancaires devraient diminuer de CHF 24'100'000.00 en 2022 à CHF 22'900'000.00 au 31.12.2025.

Le Président cède la parole à M. Christophe Hofmann pour la présentation du budget 2022.

M. Hofmann donne connaissance du budget de fonctionnement 2022 en comparaison du budget 2021. Celui-ci a été élaboré sur la base d'un nouveau plan comptable harmonisé pour les cantons et les communes, avec entrée en vigueur dès le budget 2022 pour l'ensemble des communes valaisannes. Les soldes des comptes 2020 et du budget 2021 ont été repris mais la comparaison détaillée n'est pas toujours probante en raison du regroupement ou de la scission de certains comptes. Le résultat final reste toutefois inchangé.

La rubrique « Administration générale » augmente de 8.7%.

La rubrique « Sécurité publique » augmente de 3.2%.

La rubrique « Enseignement et formation » augmente de 4.3%.

La rubrique « Jeunesse, loisirs, sport et culture » augmente de 7.9%.

La rubrique « Santé » augmente de 13.8%.

La rubrique « Prévoyance sociale » présente une augmentation de 15%.

La rubrique « Trafic » augmente de 3.6%.

La rubrique « Protection et aménagement de l'environnement » augmente de 4.2%.

La rubrique « Economie publique » augmente de 130%, soit de CHF 16'700.00.

Sous la rubrique « Finances et Impôts »

- L'indexation est de 155%.
- Le coefficient applicable est de 1.3.
- Le montant de l'impôt personnel est de Fr. 12.-.
- Le montant de la taxe sur les chiens est de Fr. 100.-.

La rubrique augmente de 4.4%.

En conclusion il est à constater sur le graphique affiché que les charges les plus élevées concernent le dicastère de la formation avec 24.4%, suivi par celui de la prévoyance avec 23.9% de l'ensemble des tâches. Suivent ensuite la Protection et l'aménagement du territoire 11.7%, le Trafic 10.9% et les autres dicastères moins de 10% chacun.

Pour les revenus, bien évidemment les Finances et impôts avec 73.3% des recettes totales, suivis par le dicastère de la Prévoyance avec 11% qui comprend les subventions et participations du Tibleck, et avec 9% la Protection de l'environnement et l'aménagement du territoire qui inclut les taxes d'eau potables, d'assainissement des eaux usées et du traitement des déchets.

Le Président remercie le Caissier pour sa présentation et continue en présentant les investissements bruts qui sont de CHF 5'499'000.00 pour des participations de CHF 234'000.00, soit des investissements nets de CHF 5'265'000.00. Ils comprennent les éléments les plus importants suivants :

- Routes communales, Routes de la Luitte et de St-Raphaël CHF 220'000.00.
- Routes communales, Place du Ranch CHF 50'000.00.
- Routes communales, Mobilité Rue Sous l'Eglise et Champlan CHF 140'000.00.
- Eclairage public, Modernisation et installation CHF 100'000.00.
- Places et parkings, Couvert à vélo CHF 20'000.00.
- Déchetterie et installations, Etude déchetterie et caméras CHF 40'000.00.
- Réseau eau potable, Télégestion, vannes de régulation et ventilation des réservoirs CHF 90'000.00.
- Réseau eau potable, Subside participations raccordement CHF 38'000.00.
- Réseau d'irrigation, Changement coupes pressions et écluses CHF 50'000.00.
- Réseau d'irrigation, Curage étang de Revouire et de Coméraz CHF 200'000.00
- Réseau d'irrigation, Participations raccordement CHF 11'000.00.
- Réseau eaux surfaces, Etude séparation eaux claires Pradelaman - Torrentière CHF 30'000.00.
- Réseau eaux usées, Conduite St-Raphaël/Les Fermes CHF 200'000.00.
- Réseau eaux usées, Participations raccordement CHF 30'000.00.
- Bâtiments divers, Couverture Ranch CHF 20'000.00.
- Equipement parcs publics, installations sportives, Aménagement patinoire et vestiaires CHF 350'000.00 moins donation de CHF 100'000.00.
- PGEE, Mise à jour PGEE CHF 50'000.00.
- Aménagement du territoire Révision LAT/RCC/PAZ et migration du SIT CHF 124'000.00.
- Routes cantonales, Participation aux investissements Canton CHF 315'000.00.

Les indicateurs financiers servent à analyser l'équilibre budgétaire de la collectivité, la qualité de la gestion financière et l'importance de l'endettement. Ceux-ci ont été dotés de 4 évaluations supplémentaires. Comme certains postes

de bilan ne sont plus catégorisés sur la même base dès le MCH2 2022, le résultat de certains ratios diffère avec la présentation des comptes 2020 et du budget 2021. La dénomination des valeurs indicatives a également subi des adaptations. Le taux d'endettement net est, par exemple, qualifié de « suffisant », la part de charges d'intérêts de « bon », la dette brute de « mauvais », l'endettement net par habitant influencée par l'assainissement du Centre scolaire 1978 est qualifié « d'important » à Fr. 4'744.- et le taux d'autofinancement de « moyen ».

Le Président passe la parole à l'Assemblée pour d'éventuels questions.

M. Jean-Luc Chapalay s'interroge sur la sécurité informatique de la Commune suite au piratage de données de certaines communes romandes. Le Président passe la parole au Secrétaire communal pour y répondre. Ce dernier informe que le Canton, par son Préposé à la protection des données, a immédiatement réagi en informant les communes sur divers aspects liés à cette problématique. La Commune s'est ensuite assurée auprès de son prestataire informatique, qui s'occupe de plus de 25 communes dont celle de Sion, qu'elle applique déjà bien ces recommandations. Il lui a été répondu qu'elle assure avoir pris tous les moyens nécessaires pour une protection optimale. De surcroît, cette société est certifiée ISO 27001 en ce qui concerne la sécurité. Le Secrétaire avertit toutefois que le piratage est souvent dû aux erreurs humaines et qu'afin de limiter les risques, chaque utilisateur de matériel informatique a reçu une formation et des directives.

L'assemblée n'ayant pas de question, le Président clôt la présentation du budget 2022.

4. APPROBATION DU BUDGET 2022

Le Président appelle au vote à main levée pour l'acceptation du budget 2022 tel que présenté.

L'assemblée accepte le budget 2022 à l'unanimité.

Le Président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée.

5. REGLEMENT INTERCOMMUNAL POUR L'ETAT-MAJOR DE CONDUITE REGIONAL (EMCR DE L'ADRET)

Le Président souhaite la bienvenue à M. Christophe Dussex, chef de l'EMCR de l'Adret, et lui passe la parole pour présenter l'EMCR et le règlement à approuver. Ce dernier a été mis à disposition de la population sur le site Internet de la commune et au guichet communal.

La Commune de Grimisuat a décidé de rejoindre l'EMCR de l'Adret avec les communes d'Ayent et d'Arbaz pour plusieurs raisons. La première est que les risques sont majoritairement similaires aux communes du coteau que ceux de la plaine. Elle partage aussi le corps des pompiers de l'Adret avec les deux communes précitées.

M. Dussex informe que l'EMCR a été mis en place par le corps des pompiers de l'Adret et M. Pierre Launer, référence en Valais.

Il mentionne les missions permanentes de l'EMCR :

- Recenser les infrastructures de conduite (locaux, moyens télématiques)

- Recruter et former les membres de l'état-major et acquérir les connaissances spécifiques au travail d'état-major
- Mettre en place une procédure de réception de l'alerte au niveau de la commune
- Inventorier les risques : définir le plus précisément possible quelle est leur emprise sur le territoire
- Mettre en place un dispositif efficace de diffusion de l'alarme et d'information de la population
- Etablir un recensement des moyens matériels et humains
- Conseiller les autorités communales

L'objectif de l'EMCR pour 2022 sera :

- Mettre à jour les dossiers (Commune de Grimisuat)
- Mettre sur pied un système d'alerte pour Grimisuat
- Recruter du personnel supplémentaire pour l'EMCR
- Effectuer si possible des exercices avec l'EMCR
- Assurer un hébergement d'urgence dans les trois Communes

Il termine sa présentation en expliquant que ce règlement a pour but de préciser :

- L'organisation et les tâches des autorités communales compétentes et de l'état-major de conduite régional (ci-après EMCR DE L'ADRET) ;
- Les compétences financières et la répartition des coûts ;
- Les indemnités, les assurances et la responsabilité relatives à la gestion de situations particulières ou extraordinaires au niveau régional.

Le règlement intercommunal pour l'Etat-Major de Conduite Régional (EMCR de l'Adret) est approuvé par vote à main levée avec :

Opposition(s) : 1

Abstention(s) : 0

Approbation(s) : 44

6. DIVERS

M Ambroise Vuigner souhaite intervenir concernant le déneigement. Il constate que les voies de circulation sont dégagées rapidement mais que les trottoirs le sont bien plus tardivement. Il demande qu'un effort soit fait. Il signale aussi que les vitesses des voitures et des poids lourds sont trop élevées à la route de Coméraz.

Le Président a bien entendu son message et a déjà fait le nécessaire pour activer le déblaiement des trottoirs. Il est à prendre en compte que divers facteurs influent sur les priorités mais qu'il passera cette information pour amélioration. Concernant les excès de vitesse, il informe que des contrôles sont menés par la police de proximité et que les radars préventifs sont placés dans cette rue de temps à autre. Les résultats en ressortant ne sont toutefois pas alarmiste.

M. Patrick Vuigner souhaite connaître le nombre de contribuable sur la Commune et en connaître l'évolution. Il lui est répondu qu'il y a environ 2400 contribuables sur la commune. Une réponse concernant l'augmentation ne peut lui être donnée immédiatement mais la croissance de la population était de 80 personnes en 2021 et de 70 en 2020.

M. Samuel Rouvinez souhaite avoir plus d'informations concernant le projet de mobilité à Champlan. A savoir si les riverains seront consultés ou ne pourront que

voir le projet lors de la mise à l'enquête. Le Président informe avoir mandaté un bureau spécialisé car la marge de manœuvre est faible car il n'y aura pas de modification importante de la chaussée. Il précise qu'une soirée de présentation, avant la mise à l'enquête, sera organisée pour les riverains.

L'Assemblée ne demandant plus la parole, Monsieur le Président la remercie de sa participation et clôt la séance à 20h09.

